

## VOUS RENSEIGNER EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

- Consultez le site officiel de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Consultez les fiches pratiques du droit du travail sur le site internet du ministère du travail [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)
- Adressez-vous au service des renseignements de la Direccte

### Unité départementale du Val-de-Marne

Immeuble le Pascal - Hall B  
Avenue du Général de Gaulle – CS 90043  
94046 CRETEIL

- Sans rendez-vous  
Lundi au vendredi de 9h à 12h
- Permanence téléphonique  
Lundi au vendredi de 13h30 à 16h30  
au 01 49 56 29 44

L'inspection du travail

- **veille à l'application du droit du travail au sein des entreprises** : conditions de travail, santé et sécurité, fonctionnement des instances représentatives du personnel, salaire minimum conventionnel, durée du travail... ;
- **renseigne les salariés et employeurs en matière de droit du travail** : contrat de travail, salaire, règlement intérieur et droit disciplinaire, durée du travail, repos et congés payés, médecine du travail, statuts spécifiques (assistants maternels, particuliers employeurs)...

*Attention, l'inspection du travail n'est pas compétente pour régler les litiges relatifs au contrat de travail entre un salarié et son employeur. Vous devez vous adresser au conseil des prud'hommes compétent pour le lieu de travail. Pour le trouver : [annuaire.justice.gouv.fr](http://annuaire.justice.gouv.fr)  
[Annuaire > Annuaire des conseils de prud'hommes](#)*

Retrouvez toutes les coordonnées  
et les horaires détaillés  
des services de l'inspection du travail  
de la Direccte d'Île-de-France sur

[idf.direccte.gouv.fr](http://idf.direccte.gouv.fr)

**Direccte**  Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation  
ÎLE-DE-FRANCE du travail et de l'emploi

**Unité départementale du Val-de-Marne**  
Immeuble le Pascal - Hall B  
Avenue du Général de Gaulle – CS 90043 – 94046 Créteil  
Tél. : 01 49 56 28 00

**SALARIÉS, EMPLOYEURS**

## L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE VAL-DE-MARNE

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi (Direccte)

© Édition Direccte IDF avril 2018. Mise en page Emmanuelle Seguin. Impression : Morault



MINISTÈRE  
DU  
TRAVAIL

## SAISIR L'INSPECTION DU TRAVAIL

### Unité de contrôle 1

Immeuble le Pascal  
Hall B

Avenue du Général de Gaulle  
CS 90043 – 94046 CRETEIL

@ : idf-ut94.uc1@direccte.gouv.fr

Tél. : 01 49 56 29 14

### Unité de contrôle 2

Immeuble le Pascal  
Hall B

Avenue du Général de Gaulle  
CS 90043 – 94046 CRETEIL

@ : idf-ut94.uc2@direccte.gouv.fr

Tél. : 01 49 56 29 28

### Unité de contrôle 3

Immeuble le Pascal  
Hall B

Avenue du Général de Gaulle  
CS 90043 – 94046 CRETEIL

@ : idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr

Tél. : 01 49 56 29 23

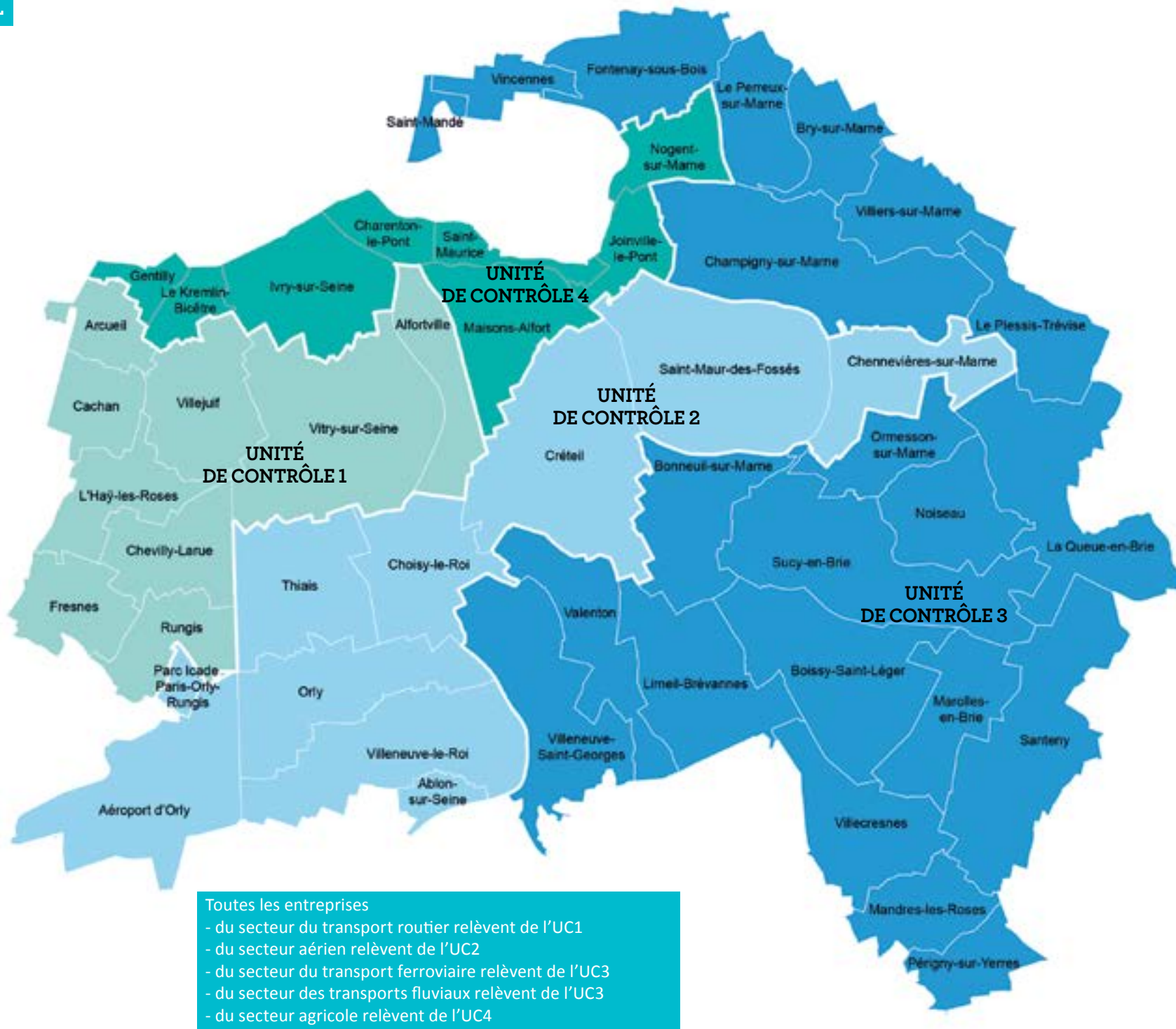
### Unité de contrôle 4

Immeuble le Pascal  
Hall B

Avenue du Général de Gaulle  
CS 90043 – 94046 CRETEIL

@ : idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr

Tél. : 01 49 56 29 26



Toutes les entreprises

- du secteur du transport routier relèvent de l'UC1
- du secteur aérien relèvent de l'UC2
- du secteur du transport ferroviaire relèvent de l'UC3
- du secteur des transports fluviaux relèvent de l'UC3
- du secteur agricole relèvent de l'UC4